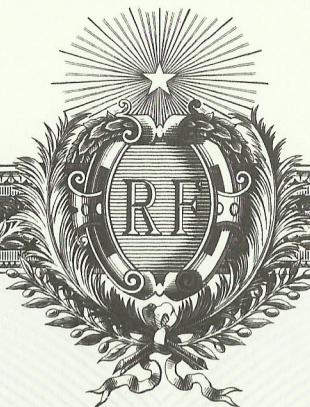




MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIPLÔME DE DOCTEUR

(1) UNIVERSITÉ PARIS X-NANTERRE

(Arrêté du 23 novembre 1988 relatif aux études doctorales)

préparé en collaboration avec XXXXXXXXXX

Vu les titres initiaux produits par Monsieur LAMBINET Marc
né(e) le 27-02- 1953 à Léopoldville (ZAIRE)

Vu les pièces constatant que l'intéressé(x) a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date
du 21-06-1990 une thèse ~~ou un ensemble de travaux~~ (3) portant sur le sujet suivant :
" Le rôle de la politique régionale et de la régionalisation dans l'intégration de l'Europe ."

devant un jury constitué au sein de (1) l'Université Paris X-Nanterre
présidé par M. PORTELLI et composé de M. ROBIN (Paris X), M. DEVIN (Paris X),
M. MENY (I.E.P. Paris), M. PORTELLI (Paris X).

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé(e) avec la mention HONORABLE
LE DIPLÔME DE DOCTEUR DE l'Université Paris X-Nanterre en SCIENCE POLITIQUE

(4) est conféré à Monsieur LAMBINET Marc
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Nanterre, le 08-07-1992

(5) Le Président



Signature du titulaire :

M. Lambinet

Vu, pour le Ministre et par délégation
le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités,

Armand FREMONT

- (4) Désignation de la discipline ou de la spécialité
(à la discrétion de l'établissement).
(5) Titre(s) de la (des) personne(s) dirigeant
l'(les) établissement(s) délivrant le diplôme.

N°2X10